

Directives pour la préparation de documents à présenter au JCPH

Le *Journal canadien de la pharmacie hospitalière* (JCPH) publie des articles de recherche originale, des articles de synthèse, des observations cliniques, des articles portant sur l'innovation dans la pratique de la pharmacie, des communiqués de recherches et des correspondances présentant un intérêt pour les pharmaciens qui exercent en établissements de santé. Le JCPH refuse les articles de recherche originale mettant en jeu la recherche sur les animaux.

La publication de ces documents ne sera prise en considération que si nous sommes d'avis qu'ils enrichissent véritablement la littérature pharmacologique, s'ils n'ont jamais été publiés ailleurs auparavant en version papier ou électronique et si les auteurs n'envisagent pas de les faire paraître dans une autre publication.

Les manuscrits peuvent être soumis en français ou en anglais et doivent respecter les règles du document **Recommendations for the Conduct, Reporting, Editing, and Publication of Scholarly Work in Medical Journals** (www.icmje.org/recommendations/) du Comité international des rédacteurs de revues médicales ou International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE). Veuillez à consulter et bien respecter ces recommandations avant de soumettre votre manuscrit. Tous les manuscrits sont examinés par des lecteurs spécialisés et peuvent faire l'objet de changements. La décision des rédacteurs pour chaque manuscrit revêt un caractère définitif.

Les documents acceptés deviennent la propriété de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH) et ne peuvent pas être publiés par la suite sans le consentement écrit de la SCPH.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le JCPH offre aux auteurs un système de télétraitement pour la présentation de manuscrits et leur examen par des pairs. Les auteurs devront utiliser ce système pour présenter les manuscrits et en assurer le suivi. L'auteur doit ouvrir un compte d'utilisateur avant de soumettre son premier manuscrit. Pour vous inscrire et ouvrir une session, veuillez ouvrir le site suivant : cjhp.msubmit.net. Pour avoir un aperçu du système de présentation des documents, veuillez lire les « Directives aux auteurs » (onglet de la barre de menus « Author Instructions ») avant de télécharger votre manuscrit.

L'ICMJE recommande que la paternité d'un texte repose sur les quatre critères suivants :

- une participation importante à la conception ou la réalisation de l'œuvre; ou la cueillette, l'analyse ou l'interprétation des données du travail;
- l'élaboration de l'oeuvre ou la révision fondamentale d'une part importante de son contenu intellectuel;
- l'approbation finale de la version à paraître;

- l'entente de responsabilité touchant tous les aspects de l'œuvre en assurant que les questions liées à l'exactitude et à l'intégrité des données présentées dans l'une ou l'autre des parties de l'œuvre sont examinées et réglées de façon appropriée.

Les auteurs doivent répondre à **TOUS** ces critères, et toutes les personnes qui y répondent doivent faire partie de la liste des auteurs. Celles qui ont contribué à l'étude, mais qui ne répondent pas à tous ces critères, doivent être nommées dans la liste des collaborateurs faisant l'objet de remerciements. Les auteurs doivent s'assurer que toutes les personnes mentionnées dans la partie Remerciements, sauf celles ayant offert un soutien financier ou technique, ont donné leur consentement par écrit pour que leur nom soit mentionné.

Les documents électroniques présentés dans les formats suivants sont acceptables : Word, WordPerfect, EPS, Text, Postscript ou RTF. Veuillez vous assurer de soumettre votre texte et vos tableaux dans un seul document ou dossier électronique. De plus, le texte ne doit contenir ni entête, ni notes de bas de page, ni formatage non standard. Vous devez présenter les références à la fin de l'article sous forme de texte normal. Vos notes de bas de page et en fin de texte doivent être regroupées, le cas échéant, à la suite des références, également sous forme de texte normal. N'utilisez pas les options de notes de bas de page ou en fin de texte de votre logiciel de traitement de texte.

Exigences de base : Le texte des manuscrits devrait être rédigé à double interligne et avoir une taille de caractères d'au moins 12 points. Les pages doivent être numérotées consécutivement et inclure après le texte et dans l'ordre les attestations (s'il y a lieu), les références, les légendes des figures et les tableaux.

Tableaux : Les tableaux peuvent être créés à l'aide de la fonction Tableau de votre logiciel de traitement de texte, mais vous devez éviter le formatage non standard.

Figures : Chaque figure doit être téléversée dans un fichier distinct, en haute résolution. Les figures peuvent être classées de la façon suivante : images à ton continu, images au trait et combinaison d'images.

- La résolution minimale pour une image à ton continu est de 300 ppp. Les formats de fichier à privilégier sont : TIFF et Bitmap.
- La résolution minimale pour une image au trait est de 800 ppp. Les formats de fichier à privilégier sont : EPS, PowerPoint et Illustrator.
- La résolution minimale pour une image combinée est de 800 ppp. Les formats de fichier à privilégier sont : PDF, EPS, PowerPoint, Illustrator et InDesign.

Noms des médicaments : Seuls les noms génériques des médicaments devraient être utilisés. Il ne faudrait pas se servir des marques de commerce et des noms commerciaux, sauf dans des cas particuliers où le nom commercial est essentiel pour reproduire les résultats de l'étude ou les interpréter. Ces exceptions devraient être notées dans les documents connexes. Le nom, la ville, l'État et le pays du fabricant doivent être indiqués lors de la mention de tout nom commercial.

Unités de mesure: Les auteurs devraient utiliser le système international (SI) pour quantifier les unités de mesure.

Abréviations : Pour faciliter la lecture des manuscrits, le JCPH limite l'utilisation d'abréviations, spécialement de celles créées pour l'occasion, qui pourraient être inconnues des lecteurs n'appartenant pas à une sous-discipline particulière. Plus spécifiquement, les abréviations ne devraient pas être utilisées dans les titres ou pour remplacer des termes qui apparaissent moins de cinq fois dans un manuscrit (exception faite de SCPH et de JCPH). Chaque abréviation devrait être définie la première fois que le terme apparaît au complet dans le texte du manuscrit.

Toute présentation non sollicitée doit être accompagnée d'une lettre explicative, qui doit contenir l'information suivante :

- Le nom, les diplômes et autres titres de compétence, l'adresse postale, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de l'auteur-ressource, de même que les noms, les diplômes et autres titres de compétence, ainsi que les affiliations organisationnelles de tous les coauteurs présentés dans l'ordre dans lequel ils doivent être cités
- Une déclaration indiquant que : « Le manuscrit est inédit, n'a été soumis à aucun autre journal pour examen, n'a jamais été publié et a été approuvé par tous les auteurs. »
- Une déclaration faisant foi que tous les auteurs répondent aux quatre critères de paternité et que tous les collaborateurs répondant à ces critères ont été inscrits sur la liste des auteurs
- Une déclaration faisant foi que tous les auteurs ont rempli et soumis un formulaire de divulgation de potentiels conflits d'intérêts de l'ICMJE (www.icmje.org/conflicts-of-interest/). (Veuillez aussi consulter la section « Déclaration de conflit d'intérêts » ci-dessous.)
- Une déclaration décrivant tout soutien financier dans le cadre de ce travail. (Veuillez aussi consulter la section « Déclaration de conflit d'intérêts » ci-dessous.)
- Une déclaration concernant le transfert des droits d'auteurs formulée de la façon suivante : « En soumettant ce texte pour publication, les auteurs, par les présentes, transfèrent, cèdent ou aliènent autrement tous leurs droits d'auteurs ou de propriété à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux »
 - Après publication du texte dans le JCPH, ses auteurs doivent obtenir une permission écrite de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (publications@cshp.ca) avant de reproduire dans de futurs travaux tout texte ou tableau, toute figure ou illustration publiés dans cet ouvrage. Si le manuscrit n'est pas accepté pour publication dans le JCPH, lesdits droits doivent être récupérés par les auteurs. Veuillez noter que tous les formulaires (p. ex., les ordonnances préimprimées et les formulaires de prise en charge des patients) utilisés par un hôpital particulier ou un autre établissement de soins de santé, qui sont inclus comme illustration dans le manuscrit, n'ont pas besoin de transfert de droits d'auteur. Le JCPH aura besoin d'une lettre en provenance de l'hôpital ou de l'établissement de santé permettant de publier ce ou ces documents.
- Une déclaration spécifiant que les auteurs ont obtenu une autorisation écrite de toutes les personnes nommées à la section Remerciements (à l'exclusion de ceux qui ont fourni un

soutien financier ou technique), puisque les lecteurs pourraient conclure qu'ils ont approuvé les données et les conclusions présentées. Cette déclaration doit être formulée de la façon suivante :

- « Je certifie que toutes les personnes qui ont contribué substantiellement au travail présenté dans ce manuscrit (p. ex., la collecte des données, l'analyse, l'édition ou l'écriture), mais qui ne répondent pas aux critères de paternité de l'œuvre sont nommées à la section Remerciements de ce manuscrit et que leur contribution particulière y est spécifiée. »
- « Je certifie que toutes les personnes nommées dans la section Remerciements ont donné la permission écrite de les nommer. »
- « Je certifie que s'il n'y a pas de section Remerciements dans le manuscrit, aucune autre personne n'ayant contribué de façon substantielle à ce manuscrit. »

Autorisation d'utilisation de contenus ayant déjà été publiés: Si le document contient du texte qui a déjà été publié en tout ou en partie et que ce texte doit être reproduit tel quel, vous devez joindre une lettre du rédacteur ou de l'éditeur de la source originale vous autorisant à reproduire le texte dans le *JCPH*. Pour ce qui est des tableaux, figures ou graphiques tirés d'autres sources, vous devez inclure une lettre du détenteur du droit d'auteur du texte original (en règle générale, l'éditeur) vous autorisant à les reproduire.

Le JCPH est publié en ligne (ISSN 1920-2903) sur le site Internet www.cjhp-online.ca. (Avant 2015, il était aussi imprimé [ISSN 008-4123].)

L'ANONYMAT POUR LA RÉVISION PAR LES PAIRS

L'anonymat de tous les textes soumis destinés à être revus par les pairs doit être assuré. Cela concerne les textes des catégories suivantes : article de recherche originale, article de synthèse, article portant sur l'innovation dans la pratique de la pharmacie, observation clinique et communiqué de recherches.

Afin de s'assurer que l'anonymat d'un manuscrit est adéquat, les auteurs doivent :

a) s'assurer que leur manuscrit anonyme ne contient PAS d'information qui permettrait d'identifier des personnes. Ces informations sont (notamment) :

- les noms des auteurs;
- des informations sur l'établissement des auteurs;
- les coordonnées des auteurs;
- des déclarations d'autorisation éthique qui font référence à un établissement précis;
- les noms des établissements, des participants ou des régions géographiques concernés par les études.

Les informations permettant d'identifier des personnes doivent être retirées et remplacées par des « XXX ».

b) Assurez-vous que la troisième personne est utilisée pour parler des ouvrages auxquels les auteurs ont participé par le passé. Par exemple, plutôt que d'écrire « comme nous l'avons montré

auparavant », écrivez plutôt « des études montrent ». Dans les références, traitez les informations relevant de ces citations comme celle de n'importe quelle citation (ne remplacez pas les informations par des « XXX »).

c) Assurez-vous que les figures ne contiennent pas d'information permettant d'identifier une affiliation.

d) Assurez-vous de retirer toute mention de sources de financement.

e) Assurez-vous que la section des remerciements demeure vierge (le cas échéant). Veuillez inclure les remerciements à la fin de votre lettre de présentation.

Les manuscrits dont l'anonymat n'est pas complet seront retournés aux auteurs qui devront corriger cette lacune avant que le manuscrit puisse être acheminé aux réviseurs.

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Tous les manuscrits soumis au JCPH doivent comprendre une lettre de présentation énumérant tous les potentiels conflits d'intérêts, notamment les liens avec les entreprises pharmaceutiques, les fabricants d'appareils biomédicaux ou les autres entreprises dont les produits ou services touchent au sujet de l'article. Ces liens peuvent prendre la forme : d'un emploi dans une entreprise industrielle, de la possession d'actions, d'une participation à un conseil ou comité consultatif permanent ou à un conseil d'administration, de la réception d'honoraires, de bourses ou de fonds provenant de sociétés ou de représentants de telles sociétés ou d'une association publique à une entreprise ou ses produits. De plus, tous les textes soumis doivent comprendre les éléments ci-dessous.

- Une déclaration précisant que chaque auteur a rempli et soumis un formulaire de divulgation de conflits d'intérêts potentiels de l'ICMJE (www.icmje.org/conflicts-of-interest/). En cas de conflits d'intérêts potentiels, l'énoncé de divulgation suivant doit être inclus, en plus de la présentation des détails dans le formulaire de l'ICMJE : « [initiales de l'auteur] a {énumérez les points suivants le cas échéant : travaillé comme consultant pour; prodigué une formation continue au nom de; reçu une compensation de déplacement de la part de; présente des intérêts concurrents en lien avec} [liste alphabétique des entreprises]. »
- Une déclaration décrivant tout soutien financier accordé pour l'œuvre. Si un tel soutien crée ou donne l'apparence de créer un conflit d'intérêts potentiel, la déclaration suivante doit être ajoutée : « [nom du commanditaire] a fourni une subvention sans restriction pour le présent projet. [Le cas échéant] L'entreprise n'a pas participé au plan de l'étude ou à sa réalisation, à la cueillette, la gestion ou l'interprétation des données ou à la préparation, la révision ou l'approbation du manuscrit ».

Le JCPH publiera une brève déclaration à la fin de chaque article publié indiquant la nature des conflits d'intérêts comme indiqué dans le formulaire de divulgation de l'ICMJE destiné aux auteurs. Par exemple : « [initiales de l'auteur] a travaillé comme consultant pour; a prodigué une formation continue au nom de; a reçu une compensation de déplacement de la part de [le cas échéant] [noms des entreprises]. [Initiales de l'auteur] n'a déclaré aucun conflit d'intérêts ».

DÉCLARATION DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Les auteurs de rapports présentant des données obtenues de recherches auxquelles les participants sont humains doivent inclure une déclaration dans la section Méthodes. Elle doit souligner l'autorisation accordée par un comité d'éthique de recherche, un comité d'évaluation d'établissement ou un autre type d'organisme d'évaluation institutionnel. Ils doivent aussi présenter une déclaration indiquant que les participants ont donné leur accord verbal ou écrit sous forme de consentement éclairé ou que l'organisme d'évaluation institutionnel a indiqué qu'une demande de consentement éclairé n'était pas nécessaire.

Les auteurs d'observations cliniques ou de séries de cas doivent chercher à obtenir des patients ou de leur tuteur leur consentement éclairé avant de soumettre leur article. La documentation du consentement éclairé sera exigée avant qu'il soit possible de publier des photographies des patients. Si le comité d'éthique de recherche de l'établissement des auteurs exige que certaines garanties de protection de la vie privée soient mises en place ou que le consentement éclairé soit obtenu de la part des patients ou du tuteur du patient avant la publication d'observations cliniques ou de séries de cas, les auteurs doivent montrer qu'ils se conforment à ces exigences. Si l'établissement des auteurs n'exige pas de consentement éclairé, cette absence d'exigence de consentement éclairé doit apparaître dans le texte du manuscrit.

À défaut d'être en mesure d'obtenir le consentement éclairé, les informations qui permettraient potentiellement d'identifier des personnes ne seront pas publiées dans le JCPH, à moins qu'elles ne soient importantes pour le message du texte. Dans de tels cas, les auteurs peuvent être encouragés à présenter des données agrégées. Les décisions concernant les exigences d'obtention du consentement éclairé auprès des patients avant la publication ou concernant la façon de présenter les données seront prises par les rédacteurs et traités au cas par cas.

DÉCLARATION SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Le JCPH adhère aux principes mis de l'avant dans la version révisée en 2013 de la Déclaration d'Helsinki (<https://www.wma.net/fr/policies-post/declaration-dhelsinki-de-lamm-principes-ethiques-applicables-a-la-recherche-medicale-impliquant-des-etres-humains/>) et estime que toutes les recherches ayant des participants humains doivent être menées en conformité avec de tels principes. Les auteurs doivent indiquer si la recherche a été menée dans le respect des normes éthiques des comités responsables des expérimentations humaines (institutionnelles et nationales) et de la Déclaration d'Helsinki. Si l'on est incertain que la recherche a été menée en conformité avec la Déclaration d'Helsinki, les auteurs doivent expliquer la raison motivant leur approche et démontrer que l'organisme d'évaluation institutionnel a clairement approuvé les aspects qui jettent le doute sur la conformité de l'étude.

CATÉGORIES D'ARTICLES

RECHERCHE ORIGINALE

Le JCPH publie des études inédites traitant de traitement pharmaceutique de maladies, de réactions indésirables aux médicaments, d'interactions médicamenteuses, de pratique pharmaceutique, d'enseignement de la pharmacie, de pharmacie sociale et administrative et d'autres thèmes relevant de la pratique de la pharmacie dans les établissements. Les articles portant sur une étude inédite devraient comprendre un résumé contenant les mots clés (pour les besoins d'indexation), le texte, les références, les tableaux et les figures. Le nombre maximal de mots (à l'exclusion du résumé, des références, des tableaux et des figures) est de 3500. Pour que soit protégé l'anonymat des auteurs au cours du processus d'examen à double insu par les pairs, il ne faut pas fournir d'information sur les auteurs ou leur affiliation dans les fichiers (sauf dans la lettre d'accompagnement). De plus, il faut retirer du texte tout renseignement qui pourrait servir à reconnaître l'établissement ou le lieu de l'étude.

Page titre, résumé, mots clés et comptage des mots : Sur la première page, inscrivez le titre de l'article et un résumé structuré (300 mots maximum) divisé comme suit : contexte, objectif(s), méthodologie, résultats et conclusions. Vous devez dresser la liste de trois à six mots ou termes clés à la fin du résumé (à des fins d'indexation). Finalement, fournissez le décompte séparé des mots du résumé et du texte (en excluant les références) et spécifiez le nombre de références, de tableaux et de figures..

Texte : Divisez le texte des articles portant sur des études inédites de la façon suivante : introduction, méthodologie, résultats et discussion. Les rapports décrivant des données obtenues lors d'études effectuées sur des sujets humains doivent contenir, dans la section Méthodologie, une déclaration indiquant que l'étude a été approuvée par un comité d'éthique de la recherche, un comité d'évaluation institutionnel ou un autre groupe chargé de la révision au sein de l'établissement ainsi qu'un énoncé disant que les participants ont signé un consentement éclairé ou encore que le groupe chargé de la révision au sein de l'établissement a renoncé à la nécessité d'obtenir un consentement éclairé des participants. Si des patients peuvent être identifiés à l'aide d'illustrations, de photographies, d'observations cliniques ou d'autres données contenues dans l'étude, des formulaires d'autorisation de publication (ou des copies des figures accompagnées des autorisations de publication appropriées) en permettant la publication doivent être soumis avec le manuscrit. Ceci ne devrait être fait que dans les rares occasions où de telles images sont essentielles à la science ou aux techniques utilisées dans le manuscrit.

(Pour obtenir de plus amples informations, consultez les sections Déclaration de consentement éclairé et Déclaration sur les droits de la personne ci-dessus.)

Conflit d'intérêts : Le JCPH publiera à la fin de tous les articles un bref énoncé indiquant que les conflits d'intérêts sont répertoriés au formulaire de divulgation d'éventuels conflits d'intérêts de l'ICMJE. Par exemple : « [initiales de l'auteur] a agi comme consultant pour, fourni de la formation continue au nom de, ou obtenu des frais de déplacement [s'il y a lieu] de [nom de la compagnie]. [Initiales de l'auteur] n'a pas déclaré de conflit d'intérêts. »

Financement : Toutes les sources de financement devraient être reconnues dans le manuscrit.

Références : Les références doivent être numérotées de façon consécutive, en chiffres arabes, de la façon suivante : <1>. Structurez les titres des journaux conformément au système de référence adopté par l'ICMJE, qui est basé sur des normes bibliographiques internationales (voir www.nlm.nih.gov/bsd/uniform_requirements.html). La liste des références ne doit pas comprendre d'observations non publiées, de communications personnelles ni d'autres sources non archivées, exception faite des citations tirées d'Internet. La source et la date de ce type d'information doivent être inscrites comme suit dans le corps du texte : (J. Hitzler, chef de la pharmacie, Hôpital municipal, communication personnelle, le 23 août 2012).

Voici des exemples de présentation des références :

a) *Article de journal standard :*

Nommez tous les auteurs lorsqu'il y en a six au maximum; à partir de sept, mentionnez le nom des six premiers, suivi de l'expression « et coll. ».

Taylor SAN, Simor AE, Cornish W, Phillips E, Knowles S, Rachlis A. Analysis of spontaneous reports of hypoglycemia and hyperglycemia associated with marketed systemic fluoroquinolones made to the Canadian Adverse Drug Reaction Monitoring Program. *Can J Hosp Pharm.* 2004;57(1):12-7.

b) *Supplément d'un journal :*

Ogle BG, McLean WM, Poston JW. The clinical pharmacy services study. A study of clinical services provided by pharmacists in Ontario hospitals. *Can J Hosp Pharm.* 1996;49 Suppl 1:S5-S25.

c) *Lettre, éditorial ou résumé :*

Kanji Z. Quinolone hyperglycemia and hypoglycemia [lettre]. *Can J Hosp Pharm.* 2004;57(3):182.

Ensom RJ, Tierney M. Expanded technician roles versus patient safety: finding the balance [editorial]. *Can J Hosp Pharm.* 2004;57(3):145-6.

Tierney M, Corman C, Bédard M. Pharmacist survey to identify and address staff retention issues [résumé]. *Can J Hosp Pharm.* 2004;57 Suppl 2:28.

d) *Livre rédigé par une personne :*

Ferguson N. Osteoporosis in focus. London (Angleterre): Pharmaceutical Press; 2002.

e) *Livre dont l'auteur est un éditeur scientifique, un compilateur ou un président :*

MacKinnon NJ, editor. Seamless care: a pharmacist's guide to continuous care programs. Ottawa (ON): Association des pharmaciens du Canada; 2003.

f) *Chapitre ou article tiré d'un livre :*

MacKinnon NJ, Zwicker LA. Review of seamless care—backgrounder. *Dans*: MacKinnon NJ, éditeur. *Seamless care: a pharmacist's guide to continuous care programs*. Ottawa (ON): Association des pharmaciens du Canada; 2003. p. 1-12.

g) Citation Internet :

CSHP's new mission. Ottawa (ON): Canadian Society of Hospital Pharmacists; 2015. Publié au : www.cshp.ca/aboutUs/ourMission_e.asp. Consulté le 21 avril 2015.

h) Feuillet d'information ou monographie d'un produit :

Risperdal product monograph. Toronto (ON): Janssen Inc; 16 sept 2011.

Tableaux : Numérotez les tableaux de façon consécutive en chiffres arabes, selon l'endroit où ils sont cités dans le texte. Les tableaux ne doivent pas répéter l'information présentée dans le texte, toutefois, le texte peut souligner les principales données présentées dans les tableaux. Les tableaux peuvent être créés à partir de votre logiciel de traitement de texte, comme Word. Vous devez les préparer à double interligne, et chacun doit commencer sur une nouvelle page. Vous ne devez pas utiliser de formatage non standard. Inscrivez un titre au-dessus de chaque tableau, et définissez les abréviations dans une note de bas de page. Si un tableau a déjà été publié ailleurs, veuillez nommer la source originale. En pareil cas, vous devez joindre à votre manuscrit une lettre du détenteur du droit d'auteur vous autorisant à reproduire ou à adapter (selon le cas) le tableau.

Figures : Chaque figure doit être téléchargée dans un dossier distinct. Numérotez les figures de façon consécutive en chiffres arabes, à l'endroit où elles sont citées dans le texte. Elles ne doivent pas répéter l'information présentée dans le texte, mais le texte peut souligner les principales données des figures. Elles doivent être créées de manière professionnelle en noir et blanc (vous pouvez utiliser des tons de gris, au besoin); n'utilisez pas de couleurs. Vous devez éviter les ombrages en arrière-plan et vous assurer que les tons sont bien distincts dans les graphiques à barres. La taille des symboles doit être suffisante pour que les lecteurs puissent bien les voir une fois la figure rapetissée pour être insérée dans une colonne de journal. Nous vous recommandons d'utiliser des figures électroniques, en haute résolution (schéma 800 ppp, combinaison [schéma + image tramée] 600 ppp, image tramée 300 ppp); voir les détails présentés précédemment. Dans le corps du texte, veuillez inscrire un titre pour chaque figure, lequel doit définir le contenu et préciser le sens de toute abréviation. Si une figure a déjà été publiée ailleurs, veuillez nommer la source originale. En pareil cas, vous devez joindre à votre manuscrit une lettre du détenteur du droit d'auteur vous autorisant à la reproduire ou à l'adapter (selon le cas).

REVUES

Respectez les directives applicables aux rapports de recherche et notez les particularités suivantes. Les revues devraient inclure un résumé contenant les mots clés (pour les besoins d'indexation), le texte, les références, les tableaux et les figures. Le nombre maximal de mots (à l'exclusion du résumé, des références, des tableaux et des figures) est de 4500. Pour que soit protégé l'anonymat des auteurs au

cours du processus d'examen à double insu par les pairs, il ne faut pas fournir d'information sur les auteurs ou leur affiliation dans les fichiers (sauf dans la lettre d'accompagnement).

Fournissez un résumé structuré en utilisant les titres suivants s'il y a lieu : Contexte, Objectif(s), Sources des données, Sélection des études, Extraction des données, Synthèse des données et Conclusion. Divisez le texte des méta analyses et des examens systématiques de la façon suivante : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion. Les rubriques des examens narratifs varieront en fonction du sujet.

INNOVATIONS EN PRATIQUE PHARMACEUTIQUE

Les articles soumis dans cette catégorie devraient décrire des programmes ou des modèles novateurs de la pratique de la pharmacie. La pratique de la pharmacie englobe les domaines suivants sans toutefois s'y limiter : la pratique clinique, l'enseignement de la pharmacie et la pharmacie sociale et administrative. Il n'est pas nécessairement requis de présenter des données originales, et toute analyse de données de ce type devrait être descriptive; les documents qui présentent un compte-rendu d'analyses statistiques déductives devraient être soumis en tant qu'études inédites. Par exemple, les évaluations de l'utilisation des médicaments et les rapports traitant de l'assurance de la qualité de pratiques novatrices en pharmacie seraient présentés en règle générale en tant qu'innovations touchant la pratique de la pharmacie et non des études inédites. Respectez les directives applicables aux études inédites sans toutefois rédiger de résumé. En outre, le manuscrit doit compter 2500 mots au maximum (sans les références, les tableaux et les figures). Les soumissions devraient inclure une introduction, une description de la pratique ou du programme, une évaluation du programme, les conséquences possibles ainsi que la signification pour la pratique et les références.

OBSERVATIONS CLINIQUES

Veuillez respecter les directives applicables aux rapports de recherches originales, sans toutefois rédiger de résumé. La limite du nombre de mots (sans les références, tableaux et figures) est de 1500 pour un rapport de recherche standard, de 3000 pour un rapport de recherche comportant une analyse documentaire complète. Les soumissions devraient comprendre une brève introduction suivie de la description du cas du patient, de la discussion et des références. Au besoin, l'échelle des probabilités de réactions indésirables de Naranjo (Clin Pharmacol Ther. 1981;30[2]:239-45) ou toute autre mesure appropriée devrait être utilisée pour évaluer la probabilité d'une relation de causalité.

Droit à la vie privée des patients : Les auteurs qui présentent des observations cliniques ou des séries de cas devraient tenter d'obtenir le consentement éclairé des patients ou de leur tuteur avant de soumettre leur manuscrit. De plus, aucune photo de patients ne sera publiée sans preuve écrite du consentement éclairé. Si le comité d'éthique de la recherche de l'établissement auquel est affilié l'auteur exige certaines mesures visant la protection de la vie privée ou l'obtention du consentement éclairé du patient ou de son tuteur avant la parution des observations cliniques ou des séries de cas, l'auteur doit indiquer qu'il a respecté les politiques en vigueur. Si l'établissement des auteurs n'exige pas de consentement éclairé, cette absence d'exigence de consentement éclairé doit apparaître dans le texte du manuscrit.

Si l'auteur ne parvient pas à obtenir de consentement éclairé, tout renseignement pouvant révéler l'identité du patient ne sera pas publié dans le JCPH, à moins qu'il soit essentiel au message de l'article. En pareil cas, nous invitons les auteurs à présenter des données globales. Les rédacteurs en chef détermineront au cas par cas s'il est nécessaire ou non d'obtenir le consentement éclairé du patient avant la parution et si les données doivent être présentées de façon globale ou non.

COMMUNIQUÉS DE RECHERCHE

Pour les comptes-rendus d'études originales de moindre envergure véhiculant un message clinique important, le *Journal* accepte les soumissions de communiqués de recherche. Veuillez respecter les directives applicables aux rapports de recherches inédites sans toutefois rédiger de résumé ni indiquer de mots clés. Quoique les communiqués de recherche ne contiennent généralement pas de titres de rubrique officiels, les soumissions devraient comporter une courte introduction, une brève description des méthodes utilisées et des résultats obtenus ainsi qu'une brève discussion sur la portée des résultats. La limite du nombre de mots (sans les références, tableaux et figures) est de 750, avec un maximum de deux tableaux et/ou figures et jusqu'à dix références. Les communiqués de recherche pourraient être soumis à un examen externe par des pairs (y compris un examen statistique, s'il y a lieu), et les auteurs pourraient être appelés à réviser leur soumission à la suite des commentaires du réviseur.

CORRESPONDANCE

Nous acceptons les correspondances commentant des éditoriaux ou des articles publiés précédemment dans le Journal ou ailleurs ainsi que de brefs commentaires sur un sujet pouvant susciter l'intérêt des lecteurs. Les travaux soumis ne doivent pas excéder 750 mots (sans les références). Les tableaux et les figures ne sont généralement pas publiés à la rubrique Correspondance à moins qu'ils ne complètent réellement le contenu du travail soumis, la décision étant laissée à la discrétion de l'éditeur. Les travaux soumis pour publication à la rubrique Correspondance ne sont habituellement pas examinés par des pairs, et leur publication est laissée à la discrétion de l'éditeur.

POUR OU CONTRE

La chronique pour ou contre est conçue pour amener les pharmaciens des centres hospitaliers et des autres établissements connexes à discuter de sujets importants dans une perspective canadienne. Les chroniques (1000 mots pour et 1000 mots contre) sont préparées sur invitation du Comité de rédaction, mais nous accueillons vos suggestions de sujets éventuels.

ÉDITORIAL

Les éditoriaux sont rédigés par le rédacteur ou un rédacteur adjoint en fonction d'un horaire tournant. Ils font environ 1 000 mots et peuvent comprendre un maximum de 10 références. En règle générale, les éditoriaux contiennent une photographie de l'auteur. Ils sont publiés en anglais et en français.

COMMENTAIRE DE L'ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

Chaque numéro du JCPH comprend un Commentaire de l'équipe présidentielle. Ce texte porte habituellement sur un enjeu pertinent pour la pharmacie hospitalière. Il doit comprendre environ 500 mots et contient normalement une photographie récente de l'auteur. Il est publié en anglais et en français.